

## Inauguration de l'École Lamartine

L'opération de renouvellement urbain du Chaperon Vert prévoyait la destruction de l'école primaire Joliot Curie commune à Arcueil et Gentilly. Arcueil a reconstruit une nouvelle école. Le choix de Gentilly a été de rénover très significativement l'école Lamartine pour lui permettre d'accueillir les enfants du Chap'. Aussitôt cette décision connue, des voix émanant de parents d'élèves et de riverains se sont élevées pour s'opposer à ce projet : l'école agrandie deviendrait ingérable et le niveau s'en ressentirait fortement ...

GGA a toujours approuvé ce projet et, comme le rappelait Madame le Maire dans son discours d'inauguration, Sophie Guillemain, alors en chargée de l'enseignement, expliquait tout l'intérêt d'une école rénovée pouvant accueillir des enfants de deux quartiers si proches, permettant aux enfants et aux parents de se connaître et de supprimer les barrières qui engendrent incompréhension et parfois hostilité.

Des réunions de concertation ont eu lieu avec la municipalité, les enseignants, les parents d'élèves, les riverains, le conseil de quartier, les architectes et aménageurs. Si tout n'a pas été facile, nous avons pu mesurer le résultat de cette concertation, ce vendredi 21 septembre, jour de l'inauguration.

Le préau était plein et débordait sur la cour : enfants, enseignants, élus mais aussi de nombreux habitants du quartier étaient présents. Ce fut un moment fort, festif, où chacun a reconnu la qualité de la rénovation : salles de classes claires et aérées, cour de récréation refaites, toilettes modernes, entrée sécurisée et adaptation de l'école à l'accueil des handicapés.

## Rentrée scolaire 2012

Quelques infos :

- Moyenne des élèves par classe : 22 enfants.
- Écoles élémentaires : problème de fermeture d'une classe à H. Barbusse élémentaire, elle a été ré-ouverte deux jours après la rentrée.
- Écoles maternelles : Le classement en ZEP (Zone d'Éducation Prioritaire) des écoles de Gentilly, excepté Lamartine, prévoit l'accueil des enfants de - de 3 ans. Depuis la rentrée 2011 l'Inspection d'académie refuse de compter dans les effectifs ces enfants. Conséquence : la fermeture d'une classe à Pierre et Marie Curie et l'impossibilité d'ouvrir des classes nécessaires dans d'autres écoles de la ville alors que 47 enfants de moins de 3 ans n'ont pu être scolarisés. Notons que le nouveau ministre M. Peillon s'est engagé à accueillir les enfants de – de 3 ans pour les parents qui le souhaitent à la rentrée 2013.
- L'abandon de la semaine de 4 jours pour revenir à celle de 4 jours ½ pose le choix du positionnement de cette ½ journée. Une concertation est ouverte mais il semble déjà, qu'à la demande d'une majorité de parents et d'enseignants, le mercredi matin serait choisi. Ceci pose un réel problème aux villes qui doivent revoir l'organisation des centres de loisirs, de la cantine, des activités artistiques et sportives. Le choix du mercredi matin, au lieu du samedi matin, implique des coûts supplémentaires (embauche de personnel d'encadrement) et induit des problèmes de garde pour certaines familles.

### Trois questions à Bernard Delaplace, membre du conseil d'administration du CCAS

*Quel est la fonction du Centre communal d'action sociale (CCAS) ?*

Un Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- l'aide sociale obligatoire. C'est, de par la loi, sa seule attribution obligatoire ;
- l'aide sociale facultative et l'action sociale, domaines dans lesquels il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquels, il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux ;
- l'animation des activités sociales.

A Gentilly, l'aide sociale facultative a trois grands axes : l'aide aux familles et aux personnes en difficulté, les retraités et le foyer logement pour personnes âgées.

*Comment se décident les actions du CCAS ? Quel budget gère-t-il ?*

Le maire, est président de droit du CCAS. Les élus définissent la politique sociale de la commune. Les membres du Conseil d'administration, pour moitié des conseillers municipaux, pour moitié des citoyens désignés par le maire, ont la compétence pleine et entière pour régler les affaires du CCAS.

Le budget 2011 était de **1 174 240 €** (environ 4,5 % du budget municipal)

*Comment GGA peut-il intervenir dans les choix du CCAS ?*

Désigné par Mme la Maire, je suis l'un des 16 administrateurs du CCAS et j'y relaie la voix de GGA. Toutes tendances politiques confondues, le Conseil d'administration est en accord avec la politique sociale de la ville : la définition des secteurs des aides et des attributaires, les montants attribués, etc. ...

Nous souhaitons influencer sur les modes de paiement, veiller sur l'absence de stigmatisation des bénéficiaires et à la bonne utilisation des aides dans l'esprit des critères d'attribution. Nous voulons faciliter, pour les personnes dans le besoin, l'accès à la bonne porte et aider à la création d'un centre d'orientation ouvert à tous. Nous sommes très impliqués dans la mise en place d'une aide à la parentalité.

### **Commerces : du mieux et des difficultés**

Le mieux, c'est dans le quartier Victor Hugo où c'était la désertification : le tabac presse a trouvé un repreneur, la boulangerie va de nouveau vendre du pain et une moyenne surface devrait se réinstaller.

Les difficultés, c'est la fermeture de la boucherie Bordet (incapacité à investir pour respecter les normes sanitaires), et ce dans un secteur déjà mal en point.

Les difficultés, c'est aussi le long combat pour une indemnisation des commerçants du 162 qui ont beaucoup souffert des travaux de couverture de l'A6b. Ils ont eu des délais de paiement pour les impôts, l'Urssaf, EFIDIS, des indemnisations du conseil général. Mais comme par hasard, l'État tourne

autour du pot : « *Peut être bien que oui, peut être bien que non...* ». Pendant ce temps là, les commerces meurent à petit feu.

Dans ce domaine, l'action municipale est difficile (pas de subvention possible), même si du lobbying opiniâtre peut finir par payer comme à Victor Hugo. Si vous connaissez un boucher, n'hésitez pas à lui parler de notre belle ville !

### **Sanofi : démolir pour mieux reconstruire**

La démolition des bureaux Sanofi rue Raspail a surpris de nombreux habitants. Pourquoi démolir et reconstruire des bureaux vieux de vingt ans ? Pourtant, une information dense sur le sujet avait été diffusée et une concertation avait été engagée depuis des mois dans le quartier.

Après l'annonce du départ de Sanofi, le propriétaire des bâtiments, une mutuelle, s'est interrogé : fallait-il rénover ou démolir puis reconstruire. Deux raisons ont milité pour la deuxième solution :

- 1) les bâtiments n'étaient plus du tout aux normes environnementales actuelles
- 2) la conception des bureaux ne correspondait plus aux pratiques actuelles (des grands plateaux paysagés).

Il est clair que si la première raison est louable, la seconde est évidemment très contestable. En tout cas, pouvoir offrir des bureaux avec ces exigences rendait la réhabilitation presque aussi coûteuse que la reconstruction, et comme, dans ce débat Sanofi, s'est réinvité en disant « *avec ce type de bureaux modernes nous revenons avec 3000 emplois* », c'est la seconde solution qui a été retenue.

L'intérêt de la ville et des habitants, est simple : de l'emploi, du travail pour les commerces et les services et 2 millions d'euros par an de taxes qui permettront à la ville de maintenir son haut niveau de services rendus aux habitants.

### **Antennes Relais : ca avance !**

Dans notre dernière lettre Web, nous nous faisons l'écho de la Conférence proposée par GGA sur ce sujet et évoquons la création d'un collectif sur les antennes, initié par la mairie avec, notamment, la présence de représentants des conseils de quartier.

Petit point sur les avancées du groupe de travail :

- Un article de sensibilisation des habitants de Gentilly est paru dans le numéro de rentrée de *Vivre à Gentilly*.
- Une charte communale pour la régulation de l'implantation et de la puissance des antennes relais va être mise en place
- La mairie a commandé plusieurs séries de mesures sur la ville

Nous suivons attentivement ces travaux dont nous vous rendrons compte régulièrement

**Gentil'Jardin**

[www.gentiljardin.fr](http://www.gentiljardin.fr)

Un an après la constitution de l'association « Gentil' Jardin » (créée à l'initiative du Conseil de quartier Centre Ville Frileuse) voici un premier bilan.

Cinquante et une familles gentilléennes, représentantes de la diversité de notre ville, sont aujourd'hui adhérentes. Dans une démarche participative et conviviale, y est proposée une activité de jardinage pour tous ouverte sur l'échange, le partage d'expériences, le plaisir de contribuer ensemble au développement durable dans notre ville.

Le jardin est ouvert à tous les gentilléens le samedi de 10 à 14h00 ou dès qu'un adhérent y est présent. Cela permet de visiter le jardin, de participer aux travaux de saison, d'échanger avec les adhérents, de faire découvrir aux enfants l'hôtel à insectes, les faire participer à des petits travaux et leur faire goûter, au fil des saisons fraises, framboises et autres groseilles à maquereaux.

Le jardin est également le lieu d'événements festifs et culturels. Citons la « Fête des Jardins » les 22 et 23 septembre dernier, et la préparation et la dégustation collective d'une soupe « châtaignes et potirons du jardin » le samedi **20 octobre** prochain.

Le jardin donne des idées : un projet prometteur est en élaboration avec une classe de 3ème du Collège Rosa Parks et son professeur de technologie pour la réalisation de balises lumineuses écologiques qui à terme seront implantées sur le jardin.

## **Comité gentilléen de solidarité avec les sans Papiers**

Dans notre lettre Web N° 2, Jean- Yves Colliaux expliquait le travail et l'importance du [Comité gentilléen de solidarité des sans Papiers \(CGSSP\)](#).

Aujourd'hui, ce comité a besoin de renforcer son équipe pour accueillir, conseiller et aider les personnes sans papiers. Nous comptons sur vous pour rejoindre ce comité.

Qu'y a-t-il à faire ?

- Tenir les permanences qui ont lieu salle Marcel Paul, 17, rue Raymond Lefèbvre **tous les 1er lundi du mois de 17h30 à 19 h**
- **Accompagner les sans papiers dans leurs démarches.** Pas de soucis , aucune formation n'est nécessaire. L'accompagnement des nouveaux se fait avec les membres du comité.

**Pour rejoindre le comité :**

- Contacter Jean-Yves Colliaux ([jy.colliaux@laposte.net](mailto:jy.colliaux@laposte.net))
- ou laisser un message sur l'adresse de GGA ([gentillyautrement@gmail.com](mailto:gentillyautrement@gmail.com))